

L'UE s'inquiète de la dérive de la Roumanie

Les institutions communautaires déplorent la refonte en cours du parquet anticorruption

BRUXELLES - bureau européen

La Roumanie pourrait contester, devant la Cour de justice de l'Union européenne, le rapport sévère dressé par la Commission de Bruxelles au sujet de sa réforme de la justice. C'est ce qu'ont indiqué, mercredi 14 novembre, au lendemain de la publication du document, des élus de la majorité social-démocrate au pouvoir à Bucarest. Ils s'opposent au Mécanisme de coopération et de vérification mis en place en 2007 pour évaluer tous les ans, pour la Roumanie et la Bulgarie, les progrès dans le domaine judiciaire.

Mardi 13 novembre, le Parlement européen a voté massivement une résolution s'alarmant des risques d'atteinte à la liberté de la presse, du limogeage de la chef du parquet national anticorruption, des réformes entamant l'indépendance de la justice ou de violences policières. Le Parlement demande au gouvernement socialiste de Viorica Dancila – et à travers elle à Liviu Dragnea, le véritable patron de la majorité, que des ennuis judiciaires obligent à rester dans l'ombre – de tenir compte des recommandations de la Commission de Venise et du Groupe d'Etats contre la corruption, deux organes du Conseil de l'Europe. Et de renouer le dialogue avec la Commission de Bruxelles.

La situation qui se dégrade en Roumanie, après les épisodes hongrois et polonais, est d'autant plus embarrassante que Bucarest

doit assumer la présidence tournante de l'UE pour six mois à partir du 1^{er} janvier 2019. A un moment crucial: le Brexit aura lieu en mars 2019, et les élections européennes en mai. La Finlande a évoqué la possibilité d'anticiper sa propre présidence, proposition non retenue à ce stade. Bucarest n'a pas rassuré en annonçant, mardi, la nomination d'un nouveau ministre des affaires européennes, le diplomate George Ciamba, qui devra prouver que son pays est capable de jouer son rôle.

La Commission dit regretter le « retour en arrière » de la démocratie roumaine. « Nous sommes tout particulièrement inquiets des lois sur la justice, nous demandons au gouvernement roumain de les suspendre », a indiqué Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission. « Il n'est pas question de punir mais d'aider », ajoutait le social-démocrate néerlandais.

Pour M. Timmermans, le cas roumain est moins grave que le hongrois ou le polonais. « Il n'y a pas de discussion sur l'article 7 et la Roumanie », a-t-il assuré, dans une allusion à la procédure pour « risque de violation grave de l'Etat de droit », engagée contre le gouvernement polonais en décembre 2017. Le 12 septembre, le Parlement européen a recommandé son lancement contre la Hongrie.

Raccourcir les procédures

Le groupe des socialistes européens (qui compte 12 élus roumains) avait tenté jusqu'à présent

de protéger le gouvernement de Bucarest. Il a changé son fusil d'épaule car, comme l'explique la PS française Sylvie Guillaume, « ce qui se passe en Roumanie nous inquiète profondément ». L'élue souligne que « contrairement à la droite européenne, nous n'avons pas un jugement à géométrie politique variable selon la couleur du gouvernement en place ».

Udo Bullmann, chef du groupe social-démocrate, indique qu'il n'y aura pas d'exclusion, car il est impossible d'expulser la totalité d'une délégation. Il prévaut, en fait, chez les socialistes, la même logique interne que pour le PPE avec Viktor Orban: pas question de se priver d'une forte délégation. La multiplication des atteintes à l'Etat de droit a, en tout cas, amené les eurodéputés à se prononcer aussi pour la mise en place d'un mécanisme de surveillance de l'Etat de droit dans tous les pays de l'Union. Le but est de tenter de doter la Commission européenne d'outils plus efficaces et de raccourcir le délai des procédures.

L'article 7 est un instrument quasiment inopérant: il faut l'unanimité des Etats membres – moins le pays concerné – pour qu'au final, ce dernier soit privé de ses droits de vote. Le mécanisme recommandé par le Parlement a-t-il une chance d'être adopté? Cela nécessiterait probablement un changement des traités. Qui ne serait possible qu'à l'issue d'un vote à l'unanimité des pays membres... ■

CÉCILE DUCOURTIEUX
ET JEAN-PIERRE STROOBANTS